

**Tarifs location salle polyvalente** (dernière mise à jour : délibération 2017-45 du 11/07/2017)

<b>Tarif 1</b>	Particuliers de St Jean / Veyle* et Associations communales et intercommunales
<b>Tarif 2</b>	Particuliers extérieurs à St Jean / Veyle
<b>Tarif 3</b>	Prestations commerciales de St Jean / Veyle
<b>Tarif 4</b>	Prestations commerciales extérieures à St Jean / Veyle

\* pour les mariages, sont considérés de Saint Jean sur Veyle un des mariés ou un des pères et mères habitant de Saint Jean sur Veyle

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Forfait Energie		Forfait Energie "Week-end"		vaisselle repas (sauf associations)	Coût O.M.
					15/10 au 15/04	16/04 au 14/10	15/10 au 15/04	16/04 au 14/10		
<b>Pour une journée</b>										
cuisine et bar*	70,00 €									
Bar	30,00 €									
Grande salle** + bar	Forfait Energie si réunion ou AG				65,00 €	45,00 €			forfait 50,00 €	2,00 € par sac de 50 litres
Grande salle + bar + cuisine	150,00 €	300,00 €	300,00 €	400,00 €	75,00 €	55,00 €	100,00 €	80,00 €		
Salle de réunion ***	gratuité si réunion ou AG		30.00 € la journée 20.00 € la 1/2 journée							
Salle de réunion + bar	60,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €						
	gratuité si réunion ou AG									
<b>Pour une journée sup.</b>										
Grande salle + bar + cuisine	100,00 €	150,00 €	150,00 €	200,00 €	75,00 €	55,00 €				
Location hebdomadaire/35 semaines chauffage compris	4.50 €/heure									

\* En cas d'utilisation bar + cuisine, seul le passage dans la grande salle sera autorisé.

\*\* Pour les expositions, seuls les jours ouverts au public seront facturés. Si l'entrée à l'exposition est gratuite et rien n'est vendu, seul le Forfait Energie sera facturé à l'organisateur.

\*\*\* Pas de restauration dans la salle de réunion.

	Tarif 1	Tarifs 2-3-4	
<b>Acompte</b>	25 % à la réservation		
<b>Caution</b>	100.00 €*	600,00 €	1 000,00 €

\* caution annuelle pour l'utilisation de la salle de réunion

<b>Location matériel vidéo-projection :</b> 30,00 € par utilisation (hors utilisation commerciale) caution : 500,00 €
---

Pour les associations communales et intercommunales (tarif 1), une caution de 450 € sera demandée pour l'organisation de toutes manifestations.

Dans les autres cas, la caution est exigible pour chaque location.

☞ Manifestations extérieures : coût enlèvement OM = 2.00 € par sac de 50 litres